



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

Rapport Annuel 2017



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Rapport au ministre | 2 |
| Administrateurs et dirigeants | 3 |
| Pratiques de gouvernance d'entreprise | 6 |
| Conformité à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> | 7 |
| Rapport de gestion | 7 |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers | 13 |
| États financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada - 31 décembre 2017 | 15 |
| Rapport des auditeurs indépendants | 16 |

Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay
Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone : 416 966-2221
Télécopieur : 416 966-5485
Site Web : www.cdev.gc.ca

Rapport au ministre

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice, nous avons versé 91 millions de dollars en dividendes au gouvernement. Nous avons également collaboré avec des experts-conseils pour analyser plusieurs enjeux pour le gouvernement.

En 2017, les produits nets tirés du pétrole brut de la Société de gestion Canada Hibernia, filiale entièrement détenue, ont augmenté de 5 %, pour s'établir à 183 millions de dollars. Ce montant reflète la hausse de 19 % des prix du pétrole en dollars canadiens, contrebalancée par des augmentations importantes des redevances et des coûts liés à la participation au bénéfice net et par la baisse des volumes de ventes. En 2017, la SGCH a versé son deux milliardième dollar en dividendes, en plus d'avoir remis au gouvernement 680 millions de dollars en impôts sur le résultat et 250 millions de dollars au titre de la participation au bénéfice net.

Canada Eldor Inc., filiale entièrement détenue, qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a continué de rembourser à Cameco les coûts engagés pour ses travaux de remise en état du site minier près d'Uranium City, en Saskatchewan. Les coûts prévus pour les travaux de remise en état du site ont augmenté en 2017, en raison essentiellement de la hausse des frais attendus demandés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En 2017, nous avons été soumis à un examen spécial. Nous avons remarqué que sous la rubrique « Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires » de l'opinion des auditeurs conjoints pour 2017 à l'égard de la nomination d'un administrateur-dirigeant, les auditeurs expriment une opinion selon laquelle notre vice-président exécutif effectue les tâches d'un chef de la direction. Par conséquent, les auditeurs en ont conclu que la CDEV n'était pas conforme à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, parce que le vice-président exécutif n'a pas été nommé par le gouverneur en conseil. Le conseil d'administration de la CDEV a consulté ses conseillers juridiques externes et réfute à l'unanimité l'opinion des auditeurs conjoints selon laquelle la CDEV n'est pas conforme à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Depuis 1987, notre actionnaire a choisi de ne pas nommer de chef de la direction. Le conseil d'administration de la CDEV dispose de l'autorité pour nommer un vice-président exécutif, ce qu'il a fait, et il a établi que les besoins de la CDEV étaient adéquatement satisfaits par le vice-président exécutif à temps partiel, qui n'a pas toutes les responsabilités ni toutes les tâches qui relèvent habituellement d'un chef de la direction.

Deux administrateurs, Nick Wemyss et Ted Howell, ont quitté le conseil d'administration au cours de l'exercice. Nous les remercions pour leur travail acharné et leurs conseils. Nous accueillons deux nouveaux administrateurs, Darlene Halwas et Stephen Swaffield.

En 2017, la CDEV n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du conseil d'administration,



Le président du Conseil,
La Corporation de développement des investissements du Canada
Michael P. Mackasey

Le 26 mars 2018

Administrateurs et dirigeants au 26 mars 2018

Ministre responsable de la CDEV

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Michael P. Mackasey ²⁾

Président du Conseil

La Corporation de développement des
investissements du Canada

Vice-président du conseil et chef des marchés des capitaux
Marchés financiers Macquarie Canada
Mississauga (Ontario)

Darlene Halwas, CFA, ICD.D ^{1), 3)}

Administratrice
Calgary (Alberta)

Jennifer Reynolds, ICD.D ^{1), 3)}

Présidente et chef de la direction
Toronto Financial Services Alliance
Toronto (Ontario)

Mary Ritchie, FCPA, FCA ^{1), 2)}

Chef de la direction
Richford Holdings Ltd.
Edmonton (Alberta)

Sandra Rosch ^{2), 3)}

Présidente
Stonecrest Capital Inc.
Toronto (Ontario)

Stephen Swaffield, MBA ²⁾

Président
CarbEx Consulting Inc.
Whistler (Colombie-Britannique)

Dirigeants

Michael Carter

Vice-président exécutif

Andrew Stafil, CPA, CA

Vice-président, finances

Zoltan Ambrus, CFA, LL.B

Vice-président

Noreen E. Flaherty, BA, LL.B

Conseillère juridique et secrétaire générale

Comités du conseil

¹⁾ Comité d'audit

²⁾ Comité de nomination et de gouvernance

³⁾ Comité des ressources humaines et de la rémunération

La CDEV en 2017 – aperçu

Notre vision : être la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux.

Notre mission : agir dans le meilleur intérêt du Canada, au nom du ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard des actifs du gouvernement.

En 2017, la Société de gestion Canada Hibernia a généré un bénéfice de 75 millions de dollars grâce aux produits nets tirés du pétrole brut de 183 millions de dollars provenant d'un volume de ventes de 3,6 millions de barils.

En 2017, les dividendes cumulatifs versés par la SGCH ont dépassé le seuil de 2 milliards de dollars.



Conseil d'administration de la CDEV

de gauche à droite : J. Reynolds, S. Swaffield, D. Halwas,
M. Mackasey, S. Rosch
pas présent : M. Ritchie

En 2017, nous avons poursuivi plusieurs travaux pour le gouvernement.

La CDEV a déclaré des dividendes de 91 millions de dollars en 2017 au gouvernement.



Pratiques de gouvernance d'entreprise

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devrait dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis 2007, la Corporation a mené à bien de nouveaux mandats, notamment l'acquisition et le dessaisissement d'actifs, en plus de conseiller le gouvernement relativement à d'autres participations.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de cinq autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps nécessaire, hors des réunions du conseil d'administration, aux activités et à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Chaque année, le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle les administrateurs examinent, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Pour l'aider à assurer la responsabilité de gérance qui lui incombe à l'égard de la CDEV, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation. Il continue de passer en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, il prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure souhaitées du conseil d'administration. Le comité des ressources humaines et de la rémunération appuie le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation. Les plans de travail sont mis à jour annuellement pour chaque conseil et comité.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web et une réunion annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour la préparation et leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, le cas échéant. Les administrateurs ont également droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance. À cette fin, la CDEV a mis en œuvre une directive relative aux dépenses de voyages en 2015.

Conformité à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Les principales activités de la CDEV, à titre de mandataire, ont trait à la gestion de la vente potentielle de certains actifs du gouvernement, à sa participation à l'analyse des actifs du gouvernement et à l'exercice de fonctions administratives du siège social pour le compte de la Corporation et de ses filiales.

En vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (la « LCEE de 2012 »), la CDEV est tenue de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou si elle pourrait réaliser le projet sur un territoire domanial. La CDEV s'engage à évaluer de tels projets qui devraient faire l'objet d'une évaluation aux termes de l'article 67 et, par conséquent, à faire rapport au titre des activités qu'elle a exercées en vertu de l'article 71 de la LCEE de 2012. Toutefois, la CDEV a déterminé qu'aucune des activités qu'elle a exercées en 2016 et en 2017 ne conduit à une telle évaluation ou à une telle obligation de faire rapport conformément à la LCEE de 2012.

Rapport de gestion

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de trois filiales entièrement détenues, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Constituée en 2009, GEN a détenu des actions ordinaires de General Motors Company (« GM ») jusqu'en avril 2015, et des actions privilégiées de cette dernière jusqu'en décembre 2014. Comme il est indiqué à la note 3 b) afférente aux états financiers consolidés, la CDEV a cédé par transfert l'unique action en circulation de PPP Canada Inc. (« PPP ») au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales le 4 juillet 2016.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de la Couronne dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de la Couronne par la CDEV jusqu'en 2017 comprennent Canadair Limitée, de Havilland Aviation du Canada, Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, une participation dans Chrysler et les actions ordinaires et privilégiées que nous détenions dans GM. Le total du produit en trésorerie de toutes ces activités de dessaisissement versé à la Couronne jusqu'en 2017 a atteint environ 8,1 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 2,08 milliards de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités. Entre 2010 et 2015, GEN a touché des revenus de dividendes tirés des actions de GM de 380 millions de dollars.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, qui est dirigée par le vice-président exécutif, travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la Corporation et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Cette équipe fournit une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

En 2015, la CDEV a modifié ses lignes directrices et ses politiques en matière de voyages et d'accueil dans le but de les harmoniser avec les lignes directrices en cours du Conseil du Trésor, notamment les politiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements. Les dépenses de voyages et d'accueil des administrateurs et dirigeants de la CDEV et de ses filiales sont affichées sur notre site Web chaque trimestre. En 2017, la CDEV et ses filiales ont engagé des dépenses de voyages de 276 000 \$, des dépenses d'accueil de 4 000 \$ et des dépenses de conférences de 22 000 \$ (234 000 \$, 2 000 \$ et 6 000 \$ respectivement en 2016). La hausse des dépenses de voyages par rapport à l'exercice précédent est attribuable essentiellement à une augmentation des voyages liés aux projets effectués par la CDEV.

Rendement de la Corporation

Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2017 :

- Gérer notre participation dans le champ pétrolifère Hibernia par l'entremise de la filiale SGCH et nous assurer que cet actif est disponible à la vente au moment opportun.
- Continuer de superviser la gestion des obligations de CEI.
- Continuer de gérer les autres enjeux qui pourraient survenir et demeurer prêts à assumer la gestion et le dessaisissement d'autres intérêts du portefeuille du Canada qui pourraient nous être confiés pour dessaisissement, dans une perspective commerciale.
- Poursuivre notre participation à l'analyse ou à la vente potentielle des actifs du gouvernement, selon les besoins du ministère des Finances.
- Demeurer en mesure d'assumer toutes les tâches de façon efficace.
- Être prêts à répondre aux besoins du gouvernement en ce qui a trait à tout mandat futur compte tenu des moyens et des compétences de la Corporation.

Rendement :

Conjointement avec nos filiales, nous poursuivons la gestion de nos placements et de nos obligations, comme il est décrit ci-après :

La Corporation de développement des investissements du Canada

Nous avons dirigé des conseillers financiers, techniques et juridiques et nous avons contribué à l'analyse ou à la vente potentielle des actifs du gouvernement en collaboration avec les ministères fédéraux qui en sont responsables. Nous sommes toujours prêts à exécuter les analyses des actifs du gouvernement et d'autres mandats compte tenu de nos moyens et de nos compétences tout en exerçant efficacement l'ensemble de nos activités.

Nous avons déclaré des dividendes totalisant 91 millions de dollars en 2017. Ces dividendes sont financés par les dividendes reçus de la SGCH.

Nous avons maintenu des niveaux adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour rester prêts à entreprendre des activités futures et à financer les éventualités potentielles.

Société de gestion Canada Hibernia

Le bénéfice après impôt de la SGCH de 75 millions de dollars dégagé en 2017 est plus élevé que le bénéfice de 63 millions de dollars inscrit en 2016, en raison principalement de la hausse des produits nets tirés du pétrole brut.

Les produits nets tirés du pétrole brut, déduction faite des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net, ont bondi de 5 %, passant de 174 millions de dollars en 2016 à 183 millions de dollars. Ce bond s'explique avant tout par une progression des prix du pétrole réalisés, qui a plus que contrebalancé les volumes de ventes légèrement moins élevés, qui se sont chiffrés à 3,6 millions de barils en 2017, contre 3,8 millions de barils en 2016. En 2017, la production d'Hibernia s'est établie en moyenne à 145 300 barils par jour, comparativement à 136 400 barils par jour en 2016. Toutefois, la quote-part nette de la SGCH est demeurée relativement stable, à environ 10 000 barils par jour pour les deux périodes, en raison de sa participation directe moindre dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), qui s'est élargi en 2017 pour intégrer la majorité de la production totale du champ pour la première fois. La production du secteur unitaire du PSH a continué de croître en 2017 grâce au développement de son programme de forage pluriannuel, qui était quasi achevé en avril 2017. La production stable et le calendrier des ventes de cargaisons vers la fin de l'exercice expliquent le recul de 5 % du volume de pétrole vendu.

Société de gestion Canada Hibernia (suite)

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours du pétrole brut Brent daté a progressé de 24 %, passant de 43,74 \$ US le baril en 2016 à 54,26 \$ US le baril en moyenne, et la SGCH n'a obtenu qu'un faible escompte de prix par rapport au Brent daté pour 2017, comparativement à une légère prime pour l'exercice précédent. La progression des cours en dollars américains a été en partie contrebalancée par l'effet négatif du cours de change suivant l'appréciation du dollar canadien, ce qui a donné lieu à une hausse de 19 % du prix de vente moyen obtenu par la SGCH, qui est passé de 58,40 \$ le baril en 2016 à 69,68 \$ le baril. La SGCH ne conclut pas de contrats de marchandises (ou de change) à prix fixe et elle vend son pétrole au cours du marché.

La charge d'épuisement et d'amortissement s'est établie à 51 millions de dollars en 2017, ce qui est comparable à celle de l'exercice précédent.

En 2017, la SGCH a versé 93 millions de dollars en dividendes à la CDEV, comparativement à 56 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui reflète la réduction des investissements dans les immobilisations corporelles et dans le fonds détenu en main tierce.

En 2017, les dépenses d'investissement ont été surtout consacrées aux activités de forage et de reconditionnement dans le secteur unitaire du PSH et dans le champ principal d'Hibernia. À court terme, les propriétaires d'Hibernia prévoient miser sur le forage et les activités de reconditionnement dans le champ principal d'Hibernia, y compris la mise en valeur du gisement Ben Nevis-Avalon et un projet pilote de puits de reconditionnement par injection d'eau et de gaz en alternance (conçu pour améliorer la récupération du pétrole).

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. En 2017, le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué de 0,9 million de dollars en raison d'un règlement d'obligations de 2,4 millions de dollars, contrebalancé en partie par une hausse de 1,5 million de dollars des coûts estimés, et d'une variation du taux d'actualisation au cours de l'exercice. Les dotations additionnelles à la provision au titre de la remise en état d'un site sont attribuables en grande partie aux droits plus élevés devant être acquittés aux autorités de réglementation. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. Un plan a été mis en œuvre dans le but de permettre le transfert éventuel de biens miniers au programme de surveillance institutionnelle de la Saskatchewan d'ici les six prochaines années. CEI détient une somme totalisant 21 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor du Canada qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 14 millions de dollars.

Rapport de gestion (suite)

Corporation d'investissement GEN du Canada

Étant donné que GEN a vendu la totalité des actions ordinaires de GM restantes qu'elle détenait en 2015, elle n'a exercé qu'un niveau peu élevé d'activités au cours du trimestre.

Sommaire des mesures de l'exploitation de 2017

| En millions de dollars (à moins d'indication contraire) | Prévisions pour 2017 | Chiffres réels de 2017 | Chiffres réels de 2016 | Variation sur 12 mois ** | Explication des variations d'un exercice à l'autre |
|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|
| Produits nets tirés du pétrole brut | 170,8 | 183,2 | 174,3 | + 5 % | La hausse de 19 % des prix du pétrole en dollars canadiens a été contrebalancée par la hausse des redevances et des charges liées à la participation au bénéfice net et par une baisse de 5 % du volume de ventes. |
| Volume de ventes de pétrole (en millions de barils) | 3,3 | 3,6 | 3,8 | (5) % | La quote-part légèrement plus élevée de la production au projet pétrolier Hibernia (+1 %) a été plus que contrebalancée par le calendrier des ventes de cargaisons importantes. |
| Prix réalisé de vente du pétrole (en \$ US par baril) | 55,0 | 53,6 | 44,1 | + 22 % | Les cours mondiaux du pétrole ont progressé dans l'ensemble en 2017. |
| Prix réalisé de vente du pétrole (en \$ CA par baril) | 72,0 | 69,7 | 58,4 | + 19 % | La progression de la valeur du dollar canadien a contribué à réduire la hausse nette du prix du pétrole. |
| Charges d'exploitation liées au pétrole | 27,7 | 21,7 | 25,7 | (16) % | Une répartition attribuant une part plus importante des charges au secteur unitaire du PSH dans lequel la SGCH possède une participation directe moins importante. |
| Entrées d'immobilisations liées au pétrole | 37,2 | 24,2 | 50,6 | (52) % | Achèvement anticipé du programme de forage sous-marin du secteur unitaire du PSH en avril 2017; améliorations et efficacités liées au forage. |
| Honoraires professionnels et charges administratives * | 11,9 | 11,3 | 8,2 | + 38 % | Les honoraires professionnels ont augmenté en raison de la charge de travail plus élevée liée aux projets; comptabilisation des indemnités de départ. |

* Comprennent les honoraires, les salaires et les charges sociales ainsi que d'autres charges.

** Les pourcentages pourraient être différents puisque les chiffres ont été arrondis.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent l'utilisation des installations et la production pétrolière d'Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), les cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation et les frais de transport, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses en investissement. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, des accords de redevances et à d'autres ententes, et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et du gouvernement de la Saskatchewan et aux droits devant leur être acquittés.

Risques et éventualités

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de la SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie et à la production. Les ressources de Ben Nevis Avalon, qui n'ont pas encore été entièrement mises en valeur, sont particulièrement exposées à ces risques. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable.

La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur son bénéfice avant impôt d'environ 1,9 million de dollars (3,0 millions de dollars en 2016). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture sur le pétrole brut. En raison des coûts de production relativement peu élevés, la SGCH peut aisément honorer ses obligations.

La valeur actualisée des frais de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 133 millions de dollars fait l'objet d'estimations qui se fondent sur les réglementations et les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement, lesquels devraient être engagés pour la plupart en 2056. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a mis de côté des fonds totalisant 123 millions de dollars (99 millions de dollars déposés dans le compte du Trésor du Canada et 24 millions de dollars au titre de placements à court terme) pour être en mesure de régler les frais de démantèlement et d'abandon. S'il est jugé nécessaire, la SGCH peut augmenter le montant des fonds mis de côté de manière à contrebalancer l'obligation de démantèlement ou toute autre éventualité potentielle.

La SGCH dépend de pétroliers pour expédier le pétrole brut à ses clients ou aux installations de transbordement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour réduire le risque associé à la disponibilité réduite des navires d'un seul fournisseur, la SGCH, de concert avec tous les autres producteurs de pétrole de la côte Est du Canada, a conclu une entente à long terme en 2015 avec une société de services d'expédition tiers détenant une flotte de pétroliers-navettes visée par des contrats pour fournir des services dans des projets pétroliers de la côte Est du Canada.

Les produits de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change étant donné que les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains. Au 31 décembre 2017, le cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien avait diminué, s'établissant à 1,2545, contre 1,3427 au 31 décembre 2016, soit une dépréciation de 7 % du dollar américain.

Les ventes de cargaisons relativement importantes exposent la SGCH aux risques de crédit. La SGCH fait affaire avec des acheteurs ayant un historique de crédit bien établi et utilise des outils d'atténuation du risque de crédit au besoin.

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 12 millions de dollars constituée au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi sur une période de six ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. CEI a déposé 17 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour régler les obligations futures.

Risques et éventualités (suite)

Les activités de la CDEV sont exposées à d'autres risques, y compris ceux liés à une petite équipe de gestion, les risques de réputation et les risques liés à la technologie de l'information. La direction évalue périodiquement ces risques dans le cadre des activités qu'elle entreprend pour remplir les mandats qui lui sont confiés.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les deux éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour la CDEV et ses filiales.

États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, avec chiffres comparatifs de 2016, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière.

Les produits consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont établis à 189 millions de dollars, comparativement à 179 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à une progression de 5 % des produits nets tirés du pétrole brut, qui sont passés de 174 millions de dollars en 2016 à 183 millions de dollars. L'augmentation des produits nets tirés du pétrole brut découle de la hausse des prix réalisés du pétrole, contrebalancée en partie par un léger recul des volumes de ventes et par des taux effectifs sur les redevances et la participation au bénéfice net plus élevés. Les redevances et la participation au bénéfice net se sont grandement accrues au cours de la période du fait des déductions de coûts admissibles des produits moins élevées proportionnellement dans les calculs des redevances et de la participation au bénéfice net.

En 2017, nous avons comptabilisé des profits de change de 2,2 millions de dollars, comparativement à des profits de 2 millions de dollars en 2016, ce qui est essentiellement attribuable à l'incidence de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain sur la réalisation des créances libellées en dollars américains, surtout au quatrième trimestre. Nous avons comptabilisé des pertes de change de 4,2 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à des pertes de 3,7 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'incidence d'une tendance généralisée de raffermissement du dollar canadien en 2017 qui a eu une incidence défavorable sur les ajustements de fin de mois (créances et trésorerie en dollars américains). Auparavant, nous présentions le montant net des profits et des pertes.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières et de la perte de change, s'est élevé à 85 millions de dollars, comparativement à 83 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est largement attribuable aux honoraires professionnels et aux salaires et aux charges sociales plus élevés. La hausse des salaires et des charges sociales est principalement attribuable aux indemnités de départ engagées au quatrième trimestre de 2017. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une réduction de 4 millions de dollars des charges d'exploitation et des coûts de production du fait d'une proportion plus élevée de coûts engagés au secteur unitaire du PSH, où la participation directe de la SGCH est moindre. La charge liée à la provision au titre de la remise en état d'un site s'est élevée à 1,4 million de dollars au cours de l'exercice, comparativement à un recouvrement de 1,2 million de dollars en 2016 découlant des droits plus élevés devant être acquittés aux autorités de réglementation estimés en 2017.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont fléchi pour se chiffrer à 176 millions de dollars au 31 décembre 2017, comparativement à 220 millions de dollars au 31 décembre 2016, ce qui s'explique essentiellement par l'achat d'un placement à court terme de 30 millions de dollars et par le versement de dividendes plus élevés en 2017.

Les débiteurs ont diminué de 22 millions de dollars au 31 décembre 2017, ce qui s'explique par la baisse des créances liées aux ventes de pétrole au mois de décembre comparativement à celles du mois de décembre précédent et par des soldes liés à des appels de fonds moins élevés auprès de l'exploitant d'Hibernia à la clôture de l'exercice.

La CDEV a versé au gouvernement des dividendes de 91 millions de dollars en 2017. En 2016, nous avons versé au gouvernement des dividendes en trésorerie de 51 millions de dollars.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 26 mars 2018, incombe à la direction de la Corporation. Cette dernière a dressé ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des trois filiales entièrement détenues de la Corporation dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la Corporation. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit, qui passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration à des fins d'examen et d'approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la Corporation, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le vice-président exécutif



Michael Carter
La Corporation de développement des
investissements du Canada

Le vice-président, finances



Andrew Staf, CPA, CA
La Corporation de développement des
investissements du Canada

Le 26 mars 2018



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

**États financiers consolidés de la Corporation de développement
des investissements du Canada**

31 décembre 2017



Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

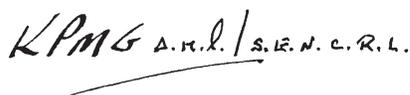
De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à l'exception du paragraphe 105(5) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* concernant la nomination d'un administrateur-dirigeant tel que décrit dans le paragraphe suivant.

Le paragraphe 105(5) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que les administrateurs-dirigeants d'une société d'État mère soient nommés par le gouverneur en conseil. L'article 104.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* spécifie que le terme « administrateurs-dirigeants » s'entend du président et du premier dirigeant, indépendamment de leur titre, d'une société d'État mère. À notre avis, le vice-président exécutif de La Corporation de développement des investissements du Canada assume les responsabilités et les fonctions d'un premier dirigeant, mais n'a pas été nommé par le gouverneur en conseil tel que requis.

Pour le vérificateur général du Canada,



Vicki Clement, CPA, CA
Directrice principale



Comptables professionnels agréés
experts-comptables autorisés

Le 26 mars 2018
Ottawa, Canada

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

(En milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | | 2016 | |
|---|-----------|----|-----------|----|
| Actifs | | | | |
| Actifs courants | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5) | 176 357 | \$ | 219 914 | \$ |
| Placements à court terme (note 5) | 30 169 | | – | |
| Clients et autres débiteurs | 22 246 | | 43 820 | |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | 1 857 | | – | |
| Stocks | 4 254 | | 2 451 | |
| Charges payées d'avance | 260 | | 295 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures (note 6) | 3 272 | | 3 159 | |
| | 238 415 | | 269 639 | |
| Actifs non courants | | | | |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 197 555 | | 221 118 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures (note 6) | 136 603 | | 128 837 | |
| Trésorerie détenue en main tierce (note 7) | 14 227 | | 14 227 | |
| Actif d'impôt différé (note 10) | 16 101 | | 13 466 | |
| | 364 486 | | 377 648 | |
| | 602 901 | \$ | 647 287 | \$ |
| Passifs et capitaux propres | | | | |
| Passifs courants | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 16 176 | \$ | 27 252 | \$ |
| Impôt sur le résultat exigible (note 10) | – | | 13 668 | |
| Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)] | 4 627 | | 2 811 | |
| Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)] | 3 066 | | 2 993 | |
| Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies | 200 | | 150 | |
| | 24 069 | | 46 874 | |
| Passifs non courants | | | | |
| Provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)] | 128 771 | | 126 123 | |
| Provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)] | 9 014 | | 9 976 | |
| Obligation au titre des prestations définies | 1 527 | | 1 719 | |
| | 139 312 | | 137 818 | |
| Capitaux propres | | | | |
| Capital social (note 11) | 1 | | 1 | |
| Surplus d'apport (note 11) | 603 294 | | 603 294 | |
| Déficit accumulé | (163 775) | | (140 700) | |
| | 439 520 | | 462 595 | |
| Engagements (note 14) | | | | |
| Éventualités (note 15) | | | | |
| | 602 901 | \$ | 647 287 | \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :

, administrateur

, administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | | 2016 | |
|---|---------|----|---------|----|
| Produits | | | | |
| Produit net tiré du pétrole brut (note 13) | 183 170 | \$ | 174 266 | \$ |
| Profit de change (note 20) | 2 238 | | 1 954 | |
| Produits d'intérêts | 3 189 | | 2 684 | |
| | 188 597 | | 178 904 | |
| Charges | | | | |
| Épuisement et amortissement (note 8) | 50 655 | | 50 800 | |
| Production et exploitation (note 13) | 21 683 | | 25 658 | |
| Perte de change (note 20) | 4 224 | | 3 686 | |
| Honoraires | 5 318 | | 3 790 | |
| Salaires et avantages du personnel | 4 938 | | 3 449 | |
| Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 9) | 1 403 | | (1 233) | |
| Autres charges | 1 044 | | 973 | |
| Charge au titre des prestations définies | 52 | | 47 | |
| | 89 317 | | 87 170 | |
| Charges financières | | | | |
| Désactualisation des obligations de démantèlement (note 9) | 2 809 | | 2 535 | |
| Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 9) | 119 | | 104 | |
| | 2 928 | | 2 639 | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 96 352 | | 89 095 | |
| Impôt sur le résultat (note 10) | | | | |
| Impôt exigible | 31 062 | | 30 741 | |
| Impôt différé | (2 635) | | (2 087) | |
| | 28 427 | | 28 654 | |
| Bénéfice et résultat global | 67 925 | \$ | 60 441 | \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | | 2016 | |
|---|-----------|----|-----------|----|
| Capital social | | | | |
| Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice | 1 | \$ | 1 | \$ |
| Surplus d'apport | | | | |
| Solde à l'ouverture à la clôture de l'exercice | 603 294 | | 603 294 | |
| Déficit accumulé | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | (140 700) | | (150 141) | |
| Bénéfice | 67 925 | | 60 441 | |
| Dividendes | (91 000) | | (51 000) | |
| Solde à la clôture de l'exercice | (163 775) | | (140 700) | |
| Total des capitaux propres | 439 520 | \$ | 462 595 | \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | | 2016 | |
|--|----------------|-----------|----------------|-----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | | | |
| Activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice | 67 925 | \$ | 60 441 | \$ |
| Ajustements | | | | |
| Épuisement et amortissement | 50 655 | | 50 800 | |
| Charge d'impôt sur le résultat | 28 427 | | 28 654 | |
| Prestations définies versées en excédent des charges | (142) | | (81) | |
| Produits d'intérêts | (3 189) | | (2 684) | |
| Désactualisation des provisions | 2 928 | | 2 639 | |
| Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site | 1 403 | | (1 233) | |
| Intérêts reçus | 3 019 | | 2 684 | |
| Provisions réglées | (5 060) | | (2 430) | |
| Impôt sur le résultat payé | (46 587) | | (9 151) | |
| | 99 379 | | 129 639 | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 12) | 9 125 | | (16 080) | |
| | 108 504 | | 113 559 | |
| Activités de financement | | | | |
| Dividendes versés | (91 000) | | (51 000) | |
| | (91 000) | | (51 000) | |
| Activités d'investissement | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12) | (23 183) | | (65 282) | |
| Achat de placements à court terme | (29 999) | | - | |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures | (7 879) | | (12 534) | |
| Variation de la trésorerie détenue en main tierce | - | | (9 624) | |
| | (61 061) | | (87 440) | |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (43 557) | | (24 881) | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 219 914 | | 244 795 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | 176 357 | \$ | 219 914 | \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, la Corporation a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. En octobre 2015, la Corporation avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). Le projet Hibernia est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »). La participation de la SGCH dans le projet Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDEV.

Au cours des exercices 2010 et 2011, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « province ») et le gouvernement, ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») et ils ont autorisé le financement intégral visant la mise en valeur du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le «secteur unitaire du PSH »). La participation directe initiale de la SGCH dans le secteur unitaire du PSH était de 5,08 %, elle a été ajustée à 5,73 % à compter du 1er décembre 2015 et, par la suite, à 5,63 % à compter du 1er mai 2017 conformément aux modalités de l'ajustement périodique de l'accord d'union. L'exploitant du secteur unitaire du PSH est ExxonMobil Canada.

Un compte est détenu au nom des propriétaires de participations directes du projet de développement Hibernia et du secteur unitaire du PSH par son exploitant agissant à titre d'agent (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants au pro rata de leur participation directe.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Jusqu'au 6 avril 2015, GEN détenait des actions ordinaires de General Motors Company (« GM »). Au 31 décembre 2017, GEN ne détenait plus de participation dans GM et n'exerçait qu'un niveau réduit d'activités.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») présentées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada*.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés en date du 26 mars 2018.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les stocks sont évalués au moindre du coût de production ou de leur valeur de réalisation nette.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Principales sources d'incertitude à l'égard des estimations :

Réserves

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix futurs, des cours de change, des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement, des redevances et des participations au bénéfice net, des ajustements au titre des participations directes du secteur unitaire du PSH, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, de même que l'interprétation de données et de modèles géologiques et géophysiques complexes sont, en raison de leur nature, assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures.

Dans le cadre de l'accord d'union du secteur unitaire du PSH daté du 16 février 2010, une participation directe pourrait changer par suite d'une révision du facteur de répartition parcellaire. Ces facteurs de répartition parcellaire font l'objet d'ajustements périodiques lorsque les puits de production de pétrole et d'injection d'eau ont été forés et complétés, et qu'une production soutenue a été établie. Tous les ajustements de production découlant des ajustements périodiques sont prospectifs par nature. L'accord contient également des dispositions à l'égard d'une première réévaluation et d'une réévaluation définitive des participations directes dans le secteur unitaire du PSH. Ces réévaluations requièrent que les ajustements de la production pétrolière historique soient réglés prospectivement, de même que les coûts d'exploitation. Les dépenses d'investissement historiques seront ajustées au moment de chaque ajustement périodique et de chaque réévaluation si un seuil d'ajustement est atteint. Les premier et deuxième ajustements périodiques ont eu lieu en 2015 et en 2017, respectivement, et aucun autre ajustement périodique n'est prévu. La première réévaluation et la réévaluation définitive devraient être achevées en 2020 et en 2024, respectivement.

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Obligations de démantèlement

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés essentiellement lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer l'obligation future à cet égard. Cependant, les coûts et les échéanciers réels liés au démantèlement sont incertains et ces estimations peuvent être révisées en raison de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état, lesquels comprennent les plans de forage et de mise-en-œuvre. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat global pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison de changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts et aux échéanciers à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état d'un site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables :

Éventualités

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et de l'exposition au risque que comportent ses passifs éventuels exigent de la Corporation qu'elle fasse preuve d'une grande part de jugement. Elle doit faire preuve de jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre poursuite en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'ordre de grandeur du règlement définitif.

Partenariats et filiales

La direction a eu recours à son jugement afin de déterminer si le partenariat de la SGCH, le projet Hibernia, constitue une entreprise commune ou une coentreprise. Pour ce faire, la direction a dû exercer son jugement pour ce qui est de la structure du partenariat, en tenant compte notamment de l'existence d'un contrôle conjoint, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des droits et obligations contractuels des parties au partenariat, ainsi que d'autres faits et circonstances pertinents. Selon son évaluation, la direction a classé son partenariat en tant qu'entreprise commune.

Redevances

En calculant les produits nets sur lesquels sont fondées les redevances, la direction doit déterminer les déductions de coûts admissibles appropriées, ce qui nécessite le recours au jugement relativement à l'application des accords de redevances du projet Hibernia. Le processus d'audit et de révision des redevances peut s'étaler sur plusieurs années avant de confirmer ces coûts admissibles. Par conséquent, le résultat final pourrait donner lieu à des redevances différentes de celles qui ont été comptabilisées initialement, ce qui pourrait avoir une incidence sur les redevances dans l'exercice au cours duquel les révisions ont été faites.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire au point a) ci-après.

a) Changements de méthodes comptables

Les modifications aux normes comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et présentées dans le Manuel de CPA Canada sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées à compter du 1er janvier 2017 conformément aux dispositions transitoires applicables.

- Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir* (« IAS 7 »)

Les modifications de portée limitée de l'IAS 7 comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements ayant un effet sur la trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. La norme modifiée a été adoptée le 1er janvier 2017 et appliquée à titre prospectif, et elle n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. La Corporation contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Jusqu'au 30 juin 2016, la Corporation détenait l'unique action en circulation de PPP Canada Inc. (« PPP »). La Corporation ne consolidait pas les activités de PPP puisque la Corporation ne satisfaisait pas aux critères de contrôle relativement à PPP. Le 30 juin 2016, la Corporation a été autorisée par décret C.P. 2016-657 en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à céder par transfert l'unique action en circulation de PPP au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté du chef du Canada. Le transfert a été mené à bien le 4 juillet 2016.

c) Entreprise commune

La SGCH est partie à un partenariat significatif, le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH). Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, T.-N.-L., Canada. La SGCH exerce les activités du projet Hibernia conjointement avec avant tout la SEDH et agit à titre d'exploitant et d'agent au titre du compte conjoint du projet de développement Hibernia. L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, T.-N.-L., Canada. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité qui génère la totalité des produits tirés du pétrole brut pour la Société.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia (ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la SEDH) et une participation directe de 5,63 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH.

Le 1er décembre 2015, la participation directe de la SGCH dans le secteur unitaire du PSH a été augmentée à 5,73 % contre une participation de 5,08 % initialement, selon les dispositions de l'accord d'union se rapportant au premier ajustement périodique. Cet ajustement a donné lieu à un montant à payer par la SGCH de 11 858 \$ au titre des ajustements à certaines dépenses d'investissement historiques, montant qui a été payé ultérieurement en 2016. Un remboursement de 3 457 \$ à l'égard des ajustements à certaines redevances historiques a été comptabilisé en 2016.

Le 1er mai 2017, la participation directe de la SGCH dans le secteur unitaire du PSH est passée de 5,73 % à 5,63 %, aux termes des dispositions de l'accord d'union se rapportant au deuxième ajustement périodique. Cet ajustement a donné lieu à des remboursements à la SGCH de 2 934 \$ en 2017 au titre des ajustements à certaines dépenses d'investissement historiques et de 3 910 \$ à l'égard des ajustements à certaines redevances historiques.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) **Entreprise commune (suite)**

Aux termes du partenariat, la SGCH a une quote-part directe dans les actifs d'exploitation et les passifs contractés. Par conséquent, la SGCH a comptabilisé dans ses états financiers sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat.

d) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds détenus dans des comptes bancaires et les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

e) **Stocks**

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend les frais de production et les charges d'exploitation, les coûts de transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

f) **Immobilisations corporelles**

i. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes dans les UGT. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule UGT.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé en résultat net.

ii. Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

iii. Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Les estimations des réserves sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

iii. Épuisement et amortissement (suite)

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

Les actifs de mise en valeur du pétrole et les installations de production font l'objet d'un amortissement pour déplétion et dépréciation selon le mode des unités de production.

La SGCH a estimé que la durée d'utilité des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués comptabilisés à titre de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinés chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

g) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement. À sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après sa comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur l'encours du passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Instruments financiers

i) Comptabilisation

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tout achat ou vente normalisé d'actifs financiers est comptabilisé ou décomptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la date de transaction.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation (suite)

transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

ii) Classement et évaluation

a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi à la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. À la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat net. La Corporation a désigné la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait entraîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours et pour les deux exercices suivants. Le classement des actifs détenus jusqu'à leur échéance survient uniquement lorsque la Corporation a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. La trésorerie détenue en main tierce est classée comme étant détenue jusqu'à son échéance.

Prêts et créances

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des clients et autres débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de la Corporation se composent des fournisseurs et autres créditeurs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

iii) Informations à fournir

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la clôture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les transferts sont survenus.

i) Dépréciation

i) Actifs financiers

Un actif financier est évalué chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net.

ii) Actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (les « UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées dans les exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une indication que les pertes auraient pu diminuer ou cesser d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net.

k) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs éventuels qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

l) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le titre de propriété des produits pétroliers est transféré à un client au moment du chargement contractuel ou au point de livraison. Le produit net tiré du pétrole brut est présenté après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net.

n) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent la désactualisation des obligations de démantèlement et la désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et d'interprétations entreront en vigueur dans des exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Les prises de position en comptabilité qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Corporation sont indiquées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

L'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et elle remplace les directives existantes de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances prévues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers et de nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture. Elle maintient en outre les directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers contenues dans l'IAS 39.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, une application anticipée est permise et la norme doit être appliquée rétrospectivement. Les modifications connexes à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, doivent être appliquées en même temps que l'IFRS 9.

La Corporation prévoit adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur exigée et elle ne retraitera pas l'information comparative. En 2017, la Corporation a effectué une appréciation détaillée de l'incidence de l'IFRS 9. Cette appréciation est fondée sur l'information disponible actuellement et elle pourrait être assujettie à des changements découlant d'autres informations raisonnables et justifiables rendues disponibles en 2018 lorsque l'IFRS 9 a été adoptée. Dans l'ensemble, la Corporation ne s'attend pas à ce que l'application de l'IFRS 9 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés. La Corporation prévoit une hausse limitée de la correction de valeur pour pertes qui donnera lieu à une incidence négative mineure sur les capitaux propres comme il est discuté ci-après. En outre, il y aura des changements dans le classement de certains instruments financiers. La nouvelle norme introduit également des exigences relatives aux informations à fournir accrues et des changements à la présentation qui devraient modifier la nature et la portée des informations à fournir pour la Corporation à l'égard de ses instruments financiers, surtout au cours de l'exercice au cours duquel la nouvelle norme a été adoptée.

a) Classement et évaluation

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie détenue en main tierce et les clients et autres débiteurs sont actuellement évalués au coût amorti, et respecteront les conditions de classement et d'évaluation au coût amorti aux termes de l'IFRS 9. Par conséquent, la CDEV ne s'attend pas à des changements significatifs à la comptabilisation de ces actifs financiers. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les clients et autres débiteurs sont actuellement classés comme des prêts et créances et la trésorerie détenue en main tierce est actuellement classée comme détenue jusqu'à son échéance; aux termes de l'IFRS 9, ces éléments seront tous classés au coût amorti.
- Bien que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures soient actuellement classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ils respecteront les conditions de classement et d'évaluation au coût amorti selon l'IFRS 9. Malgré ces changements au classement, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur la valeur comptable des actifs financiers.

4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

a) Classement et évaluation (suite)

- Il n'y aura pas d'incidence sur le classement ou l'évaluation des passifs financiers de la Corporation puisque les nouvelles exigences touchent seulement les passifs financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et que la Corporation n'a pas de tels passifs.

b) Dépréciation

L'IFRS 9 exige que la Corporation comptabilise les pertes de crédit attendues dans les créances clients pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. La Corporation appliquera la méthode simplifiée et comptabilisera les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur toutes les créances clients. Selon les évaluations effectuées à ce jour, SGCH prévoit comptabiliser une provision pour perte de valeur non significative au titre de ses clients et autres débiteurs. Pour l'adoption initiale, le solde d'ouverture des résultats non distribués sera ajusté selon le montant de la provision pour perte de valeur, le cas échéant, afin d'être conforme aux dispositions transitoires de l'IFRS 9.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et modifiée en avril 2016. Elle établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Aux termes de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés de manière à montrer à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de ces biens ou services à un client.

La nouvelle norme sur les produits annule et remplace toutes les exigences actuelles de comptabilisation des produits aux termes des IFRS. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, une application anticipée est permise et la norme doit être appliquée rétrospectivement. La Corporation prévoit adopter la nouvelle norme de façon rétrospective à la date d'entrée en vigueur, sans toutefois retraiter les périodes précédentes.

Selon l'évaluation de la direction sur l'incidence de l'application de la nouvelle norme effectuée à ce jour, aucune modification n'est prévue à la comptabilisation et à l'évaluation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients de la Corporation par rapport aux pratiques existantes. Cependant, la Corporation s'attend à inclure davantage d'informations qualitatives et quantitatives dans ses états financiers consolidés au sujet de ses contrats conclus avec des clients, de ses obligations de prestation, des pertes de valeur découlant des contrats conclus avec des clients et de la ventilation des produits des activités ordinaires.

IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »)

L'IFRIC 22 a été publiée en décembre 2016 et elle apporte des éclaircissements sur la date de la transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe lorsqu'une entité a payé ou reçu une contrepartie anticipée en monnaie étrangère. L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'application anticipée étant autorisée. La CDEV ne s'attend pas à ce que l'application de l'interprétation ait une incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16. L'IFRS 16 élimine l'actuel double modèle de comptabilisation pour les preneurs, qui fait une distinction entre les contrats de location-financement inscrits au bilan et les contrats de location simple hors bilan. Cette norme instaure plutôt un modèle unique de comptabilisation au bilan qui est similaire à la comptabilisation actuelle des contrats de location-financement. Certains contrats de location à court terme (d'une durée de moins de 12 mois) et les contrats de location pour lesquels l'actif a une faible valeur sont exemptés des exigences et peuvent continuer à être traités comme des contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices devant être ouverts à compter du 1er janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise si l'IFRS 15 a également été adoptée.

La Corporation a commencé son évaluation initiale de l'incidence de la nouvelle norme, y compris l'examen de ses contrats de location simple et de ses autres contrats. Toutefois, l'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers consolidés de la Corporation n'a pas encore été déterminée. L'ampleur de l'incidence dépend des facteurs qui existent à la date d'adoption, par exemple la composition des contrats de location de la Corporation, la conjoncture économique future (notamment les taux d'emprunts) et l'étendue dans laquelle la Corporation choisit d'appliquer des mesures de simplification et des exemptions relatives à la comptabilisation.

4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

L'IFRIC 23 a été publiée en juin 2017 et elle apporte des éclaircissements au sujet de l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation contenues dans l'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux que les autorités fiscales n'ont pas encore acceptés. L'interprétation entre en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La CDEV n'a pas encore déterminé quelle incidence aura, le cas échéant, l'application de l'interprétation sur ses états financiers consolidés.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court terme très liquides, y compris les acceptations bancaires et les CPG. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 0,3 % à 1,6 % en 2017 (de 0,3 % à 1,2 % en 2016). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|---------|----|---------|----|
| Soldes bancaires | 43 224 | \$ | 52 407 | \$ |
| Équivalents de trésorerie | 133 133 | | 167 507 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 176 357 | \$ | 219 914 | \$ |

b) Placements à court terme

Les placements à court terme d'un montant de 30 169 \$ (néant en 2016) comprennent des billets de dépôt très liquides qui viennent à échéance le 12 juillet 2018 et dont le taux de rendement est de 1,4 %.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les fonds dans un compte du Trésor du Canada et les placements à court terme que la Corporation a mis de côté au titre d'obligations futures :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Solde dans un compte du Trésor du Canada à l'ouverture de l'exercice | 119 996 | \$ | 119 462 | \$ |
| Intérêts attribués | 689 | | 534 | |
| Retraits | (5 000) | | - | |
| Solde dans un compte du Trésor du Canada à la clôture de l'exercice | 115 685 | \$ | 119 996 | \$ |
| Placements à court terme | 24 190 | \$ | 12 000 | \$ |
| | 139 875 | \$ | 131 996 | \$ |
| Représenté par : | | | | |
| Partie courante | 3 272 | \$ | 3 159 | \$ |
| Partie non courante | 136 603 | | 128 837 | |
| | 139 875 | \$ | 131 996 | \$ |

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures (suite)

Au 31 décembre 2017, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures était constitué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus au titre du fonds pour abandon futur, du fonds lié aux risques et de la remise en état des lieux. Sont incluses dans ce solde une somme en dépôt dans un compte du Trésor du Canada de 16 830 \$ détenue pour CEI et une somme en dépôt de 98 855 \$ détenue pour la SGCH, de même que des placements à court terme de 24 190 \$ détenus pour la SGCH.

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site. La partie courante déposée dans un compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs courants liés à la provision au titre de la remise en état d'un site et à l'obligation au titre des prestations définies.

La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada et des placements à court terme en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit une partie de sa couverture d'assurance de responsabilité civile. Les placements à court terme comprennent les dépôts à terme de trois mois ou moins et les produits d'intérêt gagnés à des taux d'intérêt allant de 1,11 % à 1,65 % au cours de l'exercice 2017 (1,16 % en 2016).

Les fonds détenus dans un compte du Trésor du Canada portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt annuel moyen s'est établi à 0,59 % pour l'exercice (0,45 % en 2016). Les intérêts sont conservés dans le compte du Trésor du Canada. L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

7. Trésorerie détenue en main tierce

La SGCH détient des comptes de garantie bloqués en trésorerie qui servent à garantir les lettres de crédit en cours. Avant d'accorder l'autorisation de forer et l'autorisation d'exploitation associés au projet Hibernia, l'OCTLHE exige une preuve de solvabilité. En 2016, de nouvelles dispositions législatives exigeaient l'augmentation du montant de la preuve de solvabilité au titre du projet Hibernia. Pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives, la SGCH a fourni à l'OCTLHE des lettres de crédit totalisant 14 227 \$, ce qui correspond à sa quote-part de la preuve exigée pour chacun des propriétaires d'Hibernia et du secteur unitaire du PSH. Les lettres de crédit ont été garanties par des comptes de garantie en trésorerie d'un montant équivalent. L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur la trésorerie détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. Les lettres de crédit devraient expirer en 2018 (5 727 \$ pour la partie du secteur unitaire du PSH) et en 2020 (8 500 \$ pour la partie d'Hibernia).

8. Immobilisations corporelles

| | Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production | |
|--|--|----|
| Coût | | |
| Solde au 31 décembre 2015 | 438 024 | \$ |
| Entrées de l'exercice | 50 556 | |
| Ajustements de démantèlement | (4 453) | |
| Solde au 31 décembre 2016 | 484 127 | |
| Entrées de l'exercice | 24 233 | |
| Ajustements de démantèlement | 4 304 | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 512 664 | \$ |
| Épuisement et amortissement cumulés | | |
| Solde au 31 décembre 2015 | 213 918 | \$ |
| Épuisement et amortissement | 49 091 | |
| Solde au 31 décembre 2016 | 263 009 | |
| Épuisement et amortissement | 52 100 | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 315 109 | \$ |
| Valeur comptable | | |
| Au 31 décembre 2016 | 221 118 | \$ |
| Au 31 décembre 2017 | 197 555 | \$ |

Au 31 décembre 2017, les coûts soumis au calcul de l'épuisement et de l'amortissement ne tenaient pas compte des coûts du matériel et des installations actuellement en construction de néant (10 086 \$ en 2016) et rendaient compte des coûts de mise en valeur futurs de 491 000 \$ (512 334 \$ en 2016). Les actifs de mise en valeur du pétrole et les installations de production comprennent des coûts inscrits à l'actif de 113 647 \$ au 31 décembre 2017 (109 342 \$ en 2016) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Au 31 décembre 2017, une évaluation des indications de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») de la SGCH a été effectuée. Aucune indication n'a été relevée et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Au 31 décembre 2016, une évaluation des indications de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie de la SGCH a été effectuée. Dans le cadre de son examen, la direction a déterminé qu'une diminution des réserves prouvées et probables de la SGCH découlant d'une réduction du budget d'investissement de l'exploitant du projet Hibernia constituait une indication de dépréciation potentielle des UGT de la SGCH, et exigeait par conséquent la réalisation d'un test de dépréciation. Compte tenu du test de dépréciation effectué, il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

9. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

| | Obligations de démantèlement | | Remise en état du site | |
|-----------------------------------|------------------------------|----|------------------------|----|
| Solde au 31 décembre 2016 | 128 934 | \$ | 12 969 | \$ |
| Provisions additionnelles | 1 655 | | 2 254 | |
| Variation des estimations | 1 505 | | (594) | |
| Obligations réglées | (2 649) | | (2 411) | |
| Variation du taux d'actualisation | 1 144 | | (257) | |
| Désactualisation | 2 809 | | 119 | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 133 398 | \$ | 12 080 | \$ |
| Partie courante | 4 627 | | 3 066 | |
| Partie non courante | 128 771 | | 9 014 | |
| Provisions | 133 398 | \$ | 12 080 | \$ |

Analyse de sensibilité :

Toute variation du taux d'escompte ou du taux d'inflation aurait eu l'incidence suivante sur la provision au titre des obligations de démantèlement au 31 décembre 2017 :

| | Augmentation de 1 % | | Diminution de 1 % | |
|------------------|---------------------|----|-------------------|----|
| Taux d'escompte | (31 533) | \$ | 45 902 | \$ |
| Taux d'inflation | 45 502 | \$ | (31 853) | \$ |

a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 268 401 \$ au 31 décembre 2017 (273 869 \$ en 2016). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant présentement prévue pour 2056, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 décembre 2017 selon un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % en 2016) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 2,16 % (2,11 % en 2016).

b) Provision au titre de la remise en état d'un site de CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2023 (2023 en 2016). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 1,73 % (1,11 % en 2016), et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2016) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2017. Le montant de l'estimation actuelle des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2017, s'établissait à 12 080 \$ (12 969 \$ en 2016).

10. Impôt sur le résultat

La CDEV, CEI et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Charge d'impôt exigible | | | | |
| Au cours de la période | 31 315 | \$ | 29 646 | \$ |
| Ajustement au titre des périodes antérieures | (28) | | 1 251 | |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (225) | | (156) | |
| | 31 062 | \$ | 30 741 | \$ |
| Recouvrement d'impôt différé | | | | |
| Naissance et résorption des différences temporaires | (1 103) | | (1 423) | |
| Ajustement au titre des périodes antérieures | (1 422) | | (737) | |
| Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires | (110) | | 73 | |
| | (2 635) | \$ | (2 087) | \$ |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 28 427 | \$ | 28 654 | \$ |

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH ont augmenté de façon modeste à 29,28 % en 2017, contre 28,40 % en 2016. Le rapprochement entre le montant comptabilisé au titre de la charge d'impôt sur le résultat et le montant attendu établi selon le taux combiné d'impôt fédéral et provincial applicable au bénéficiaire avant impôt sur le résultat de la SGCH se présente comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|---------|----|--------|----|
| Bénéfice net de l'exercice (note 19) | 74 516 | \$ | 63 235 | \$ |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 28 427 | | 28 654 | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 102 943 | \$ | 91 889 | \$ |
| Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 29,28 % (28,40 % en 2016) applicable à la SGCH | 30 142 | \$ | 26 096 | \$ |
| Charges non déductibles et autres | 292 | | (29) | |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (249) | | (156) | |
| Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures | (1 713) | | 82 | |
| Révisions de déclarations fiscales des exercices antérieurs et nouvelles cotisations | - | | 2 401 | |
| Écarts attribués aux différences de taux et autres | (45) | | 260 | |
| | 28 427 | \$ | 28 654 | \$ |

10. Impôt sur le résultat (suite)

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif (suite)

Actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2017, la SGCH n'avait pas comptabilisé l'avantage fiscal relatif aux crédits d'impôt à l'investissement pour développement expérimental, déduction faite de l'impôt à l'utilisation, demandés pour l'année d'imposition 2006. Puisque la demande de crédits d'impôt à l'investissement fait l'objet d'un différend avec l'Agence du revenu du Canada, la direction a conclu que le recouvrement de ces crédits était incertain. Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs d'impôt non comptabilisés s'élevaient à 1 384 \$.

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé découlent de différences temporaires déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains montants au bilan. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

| | Stocks | Immobilisations corporelles | Provisions | Charges à payer | Total |
|--|--------|-----------------------------|------------|-----------------|-----------|
| Au 31 décembre 2016 | (409) | \$ (25 394) | \$ 36 643 | \$ 2 626 | \$ 13 466 |
| Crédités (imputés) à l'état du résultat global | (160) | 2 531 | 2 804 | (2 540) | 2 635 |
| Au 31 décembre 2017 | (569) | \$ (22 863) | \$ 39 447 | \$ 86 | \$ 16 101 |

11. Capital social et surplus d'apport

| | 2017 | 2016 |
|---|------|------|
| Capital social | | |
| Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires | | |
| Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2016) | 1 | 1 |

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu'à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, dans le cadre duquel aucune obligation n'impose le remboursement du montant, en quelque circonstance que ce soit.

12. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|---------------|-----------|-----------------|-----------|
| Variation des clients et autres débiteurs | 21 574 | \$ | (23 535) | \$ |
| Variation des stocks | (358) | | 1 086 | |
| Variation des charges payées d'avance | 35 | | (39) | |
| Variation des fournisseurs et autres créditeurs | (11 076) | | (8 318) | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 10 175 | \$ | (30 806) | \$ |
| Liée aux : | | | | |
| Activités d'exploitation | 9 125 | \$ | (16 080) | \$ |
| Activités d'investissement | 1 050 | | (14 726) | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 10 175 | \$ | (30 806) | \$ |

Les dépenses d'immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|-----------------|-----------|-----------------|-----------|
| Entrées d'immobilisations corporelles (note 8) | (24 233) | \$ | (50 556) | \$ |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement | 1 050 | | (14 726) | |
| Sorties de trésorerie liées aux dépenses d'immobilisations corporelles | (23 183) | \$ | (65 282) | \$ |

13. Produit net tiré du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation

a) Le produit net tiré du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaille comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|----------------|-----------|----------------|-----------|
| Produit brut tiré du pétrole brut | 253 549 | \$ | 224 284 | \$ |
| Moins les frais de commercialisation | (490) | | (531) | |
| Moins les redevances | (54 734) | | (40 248) | |
| Moins la participation au bénéfice net | (15 155) | | (9 239) | |
| Produit net tiré du pétrole brut | 183 170 | \$ | 174 266 | \$ |

13. Produit net tiré du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation (suite)

b) Redevances

La SGCH verse des redevances une fois par mois à la Province sur les produits qu'elle génère sur la production du projet Hibernia conformément à deux accords de redevances qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces deux accords comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette et une redevance supplémentaire. Bien que les taux de redevances stipulés varient de 5 % du produit brut de transfert à plus de 40 % du produit net de transfert selon la zone de redevances, la plupart des produits de la Société pour 2017 étaient grevés d'un taux de redevances de 30 % sur le produit net de transfert. Le produit brut de transfert reflète les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport admissibles alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert ajustés pour tenir compte des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles. En 2017, les redevances ont totalisé en moyenne 22 % du produit brut (18 % en 2016).

c) Participation au bénéfice net

La SGCH est également partie à un accord de participation au bénéfice net qui prévoit le versement mensuel d'une participation au bénéfice net au gouvernement du Canada par tous les propriétaires du projet de mise en valeur Hibernia. La participation au bénéfice net est fondée sur 10 % des produits nets (les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). En 2017, les versements au titre de la participation au bénéfice net s'établissaient en moyenne à 6 % des produits bruts (4 % en 2016).

d) Les frais de production et les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Frais de production et charges d'exploitation liés au compte conjoint d'Hibernia | 17 902 | \$ | 22 314 | \$ |
| Transport du pétrole brut | 6 964 | | 5 443 | |
| Frais d'utilisation des installations après déduction de la participation accessoire au bénéfice net | (3 183) | | (2 099) | |
| Total des frais de production et des charges d'exploitation | 21 683 | \$ | 25 658 | \$ |

14. Engagements

Les engagements de la CDEV au 31 décembre 2017 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent le transport du pétrole brut et les engagements de transbordement, la quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels du projet Hibernia (les puits et les services connexes, y compris les hélicoptères et les navires de soutien) et les contrats de location simple pour les bureaux de la CDEV et de la SGCH et la quote-part revenant à la SGCH des bureaux de la SEDH.

| | 2018 | 2019 à 2022 | Par la suite | Total |
|--|--------|-------------|--------------|-----------|
| Transport du pétrole brut et services de transbordement i) | 5 649 | \$ 17 592 | \$ 28 606 | \$ 51 847 |
| Contrats liés au projet Hibernia | 5 699 | 22 873 | – | 28 572 |
| Bureaux | 682 | 594 | – | 1 276 |
| Total des engagements | 12 030 | \$ 41 059 | \$ 28 606 | \$ 81 695 |

i) Dans le cadre du projet d'instauration d'un système de transport et de transbordement desservant le bassin, soit le projet Basin Wide Transportation and Transshipment System (« BWTTS »), auquel participent d'autres producteurs de pétrole de la côte Est du Canada, la SGCH a conclu un engagement pour des services de transport du pétrole brut, lequel est

14. Engagements (suite)

défini par un contrat d'affrètement. Le contrat d'affrètement est en vigueur depuis le 1er juin 2015 et viendra à échéance le 31 mai 2030, et comporte un engagement pour l'affrètement au voyage de pétroliers-navettes exploités par un tiers prestataire de service d'expédition, Teekay (Atlantic) Chartering (« Teekay ») mis à la disposition de la SGCH à Hibernia. Les coûts d'engagement comprennent une estimation des coûts du combustible, laquelle peut varier. Parallèlement au BWTTs, la Société est également engagée dans des services de transbordement de pétrole brut dans le cadre d'une entente de services de capacité de production réservée de Newfoundland Transshipment Limited. Cette entente a également pris effet le 1er juin 2015 et viendra à échéance le 31 mai 2030.

Les coûts afférents à la durée restante de l'engagement défini par le contrat d'affrètement que la SGCH devra assumer sont présentés dans le tableau ci-dessus. Toutefois, une des clauses prévoit que, si les prévisions sur le plan de la production communiquées à Teekay sont de néant, la Société ne serait tenue d'assumer les coûts afférents au contrat d'affrètement des 27 à 39 mois suivants (soit trois ans explicitement) seulement.

15. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

En mars 2015, la CDEV a reçu une assignation devant le tribunal pour une poursuite intentée en 2014 en République du Panama contre Multidata Systems International Inc., Nordion Inc. et la CDEV. Les demandeurs ont fait valoir dans leur poursuite que les défendeurs sont responsables des blessures subies en raison d'une surexposition aux radiations émises par du matériel alors qu'ils recevaient des traitements dans une clinique du Panama. La direction est d'avis qu'il est improbable qu'une sortie de ressources soit nécessaire au titre de cette poursuite; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

16. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 439 520 \$ (462 595 \$ en 2016), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. La SGCH maintient des niveaux plus élevés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en raison de la faiblesse des prix du pétrole et pour s'assurer du financement intégral de son programme de dépenses en investissement.

Pour sa part, CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations.

GEN maintient actuellement un solde de trésorerie pour financer les activités minimales et les éventualités potentielles.

Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe.

17. Risques auxquels est exposée la Corporation

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit de l'information sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties contractantes manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec le négociant, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des acheteurs ayant de solides antécédents en matière de crédit et qu'elle utilise, le cas échéant, des outils pour atténuer le risque de crédit. Le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable. Du montant total des clients et autres débiteurs, une proportion de 83 % (67 % en 2016) est liée à des créances clients de la part du négociant, lesquelles ont toutes été recouvrées après la date de clôture de l'exercice. Les sommes à recevoir restantes au 31 décembre 2017 comprennent essentiellement des crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH) à recevoir.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des clients et autres débiteurs, de la trésorerie détenue en main tierce et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures représente le risque de crédit maximal.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à en constituer ni en 2017 ni en 2016. Aux 31 décembre, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

| | 2017 | | 2016 | |
|---------------------------------------|--------|----|--------|----|
| Non réglées depuis moins de 120 jours | 21 468 | \$ | 43 043 | \$ |
| Non réglées depuis plus de 120 jours | 778 | | 777 | |
| Total des clients et autres débiteurs | 22 246 | \$ | 43 820 | \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie détenue en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles. Les fournisseurs et autres créanciers et l'impôt sur le résultat exigible sont habituellement exigibles dans l'année suivant la date de l'état de la situation financière.

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges d'exploitation et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme s'élevait à 206 526 \$ au 31 décembre 2017 (219 914 \$ en 2016), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges d'exploitation et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

17. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché et comprend le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt.

La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni à aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

i) *Risque de change*

La Corporation est exposée au risque de change eu égard aux produits et à certaines dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport à celui du dollar canadien pourrait avoir une incidence importante sur les produits. Selon les estimations, si le dollar canadien se raffermirait de 1 % par rapport au dollar américain, le bénéfice de la Corporation reculerait de 1 344 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (1 215 \$ en 2016), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

Aux 31 décembre 2017 et 2016 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change.

ii) *Risque marchandises*

La performance financière de la SGCH est étroitement liée aux prix du pétrole brut (y compris les écarts de prix). Toute la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la Corporation au risque de fluctuation des prix et aux fluctuations des produits en découlant. Aux 31 décembre 2017 et 2016 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat lié aux prix des marchandises. Selon les estimations, une baisse de 10 % du prix du pétrole réalisé entraînerait une diminution de 13 437 \$ du résultat global de la SGCH pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (12 149 \$ en 2016), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

iii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 2 % du total de ses produits.

d) Juste valeur des instruments financiers

La trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus au titre d'obligations futures de 139 875 \$ (131 996 \$ au 31 décembre 2016) constituent le seul actif financier comptabilisé à la juste valeur de la Corporation, et ils sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs (prix cotés sur des marchés actifs) aux 31 décembre 2017 et 2016.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun virement entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

18. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la CDEV a versé des dividendes de 91 000 \$ au gouvernement du Canada (51 000 \$ en 2016).

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme ou à un paiement fondé sur des actions.

| | 2017 | | 2016 | |
|--|-------|----|-------|----|
| La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit : | | | | |
| Salaire, indemnités de fin de contrat de travail, autres avantages à court terme, jetons de présence | 4 140 | \$ | 2 732 | \$ |

b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

| | 2017 | | 2016 | |
|--|------|----|------|----|
| Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada | 689 | \$ | 534 | \$ |

c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 115 685 | \$ | 119 996 | \$ |

19. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH, comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|----------|----|----------|----|
| État de la situation financière | | | | |
| Actifs | | | | |
| Courants | 129 359 | \$ | 161 535 | \$ |
| Non courants | 350 928 | | 359 081 | |
| | 480 287 | | 520 616 | |
| Passifs | | | | |
| Courants | 20 812 | | 43 263 | |
| Non courants | 128 771 | | 126 123 | |
| | 149 583 | | 169 386 | |
| Capitaux propres | 330 704 | | 351 230 | |
| | 480 287 | \$ | 520 616 | \$ |
| État du résultat global | | | | |
| Produits | | | | |
| Produit net tiré du pétrole brut | 183 170 | \$ | 174 266 | |
| Autres produits | 1 199 | | 381 | |
| Charges | | | | |
| Total des charges | (81 426) | | (82 758) | |
| Impôt sur le résultat | (30 469) | | (28 654) | |
| Résultat global | 72 474 | \$ | 63 235 | \$ |
| Tableau des flux de trésorerie | | | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | | | |
| Activités d'exploitation | 114 500 | \$ | 117 663 | |
| Activités de financement | (93 000) | | (56 000) | |
| Activités d'investissement | (33 984) | | (85 606) | |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (12 484) | \$ | (23 943) | \$ |

20. Reclassement des chiffres comparatifs de la période précédente

Aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude, certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés. En 2017, la Corporation a déterminé qu'il était approprié de présenter les profits de change séparément des pertes de change dans l'état consolidé du résultat global. Au cours des exercices précédents, les profits et les pertes de change étaient présentés sur une base nette. Aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés de telle manière que la perte de change nette de 1 732 \$ en 2016 a été présentée comme un profit de change de 1 954 \$ et une perte de change de 3 686 \$. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur la situation financière, le bénéfice avant impôt sur le résultat ou le résultat global de la Société.



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada